

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2024-080

RECONDUCTION DES
MERCREDIS LOISIRS
AU TITRE DE L'ANNÉE
SCOLAIRE 2024/2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 mai 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 5
juin 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia
Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par
M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme
Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry
Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie
Testan, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à
17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2024-080

**RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS
AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'Education qui mentionne que le Projet éducatif du territoire « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » ;

Vu la délibération n° 2018-087 du conseil municipal du 10 juillet 2018, portant sur la modification du rythme scolaire ;

Vu la délibération n° 2018-175 du conseil municipal du 11 décembre 2018, relatif à la mise en œuvre des Mercredis Loisirs ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'inscription de la Ville à la démarche des « Mercredis Losirs » pour permettre aux enfants portoïis de bénéficier des activités périscolaires ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative - Scolaire et Associative » réunie le 22 mai 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de valider la reconduction des Mercredis Loisirs selon les modalités détaillées dans le rapport ;

Article 2 : de valider le nombre, les modalités de recrutement et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2024/2025 dans les conditions mentionnées dans le rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la reconduction du dispositif Mercredis loisirs au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Rappel du cadre « Plan Mercredi »

Le « Plan Mercredi », instauré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en 2018, est un label garantissant la qualité des activités périscolaires délivrées aux enfants les mercredis matin. Il s'appuie sur un partenariat entre la collectivité, les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le tissu associatif, pour répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

L'inscription dans la démarche « Plan Mercredi » n'est pas une obligation, toutefois elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une participation financière de la CAF ;
- d'un assouplissement du taux d'encadrement des enfants.

Depuis 2019, la Ville s'inscrit dans cette démarche pour proposer des activités périscolaires les mercredis matin en période scolaire. Ce dispositif, dénommé « Mercredis loisirs », permet ainsi à 400 élèves, de 3 à 11 ans, de découvrir des activités socio-éducatives au travers de 4 parcours éducatifs :

- Education aux sports collectifs et individuels,
- Education à la culture,
- Education à l'environnement,
- Parcours nautique.

Proposition de reconduction pour l'année scolaire 2024-2025

Le dispositif « Mercredis loisirs » et sa contrepartie budgétaire sont présentés en annexe.

Il est proposé que l'action soit reconduite les mercredis matin, de 8h00 à 12h00, et que les activités se déroulent sur les infrastructures de la Ville notamment au sein des écoles, des équipements sportifs, dans les structures associatives et sur des sites extérieurs à la commune (plage, montagne, etc.).

Les enfants bénéficieront chaque mercredi d'une collation offerte par la Ville.

Tarifification :

Une participation des familles sera demandée sur la base du quotient familial :

Quotient familial (QF)	Coût / enfant /demi-jour
QF <305, 99 €	0,44 €
306 € <QF <457, 99 €	0,88 €
458 € <QF <686, 99 €	1,32 €
687 € <QF <1068 €	1,76 €
QF supérieur à 1068 €	2,20 €
Résidents hors commune scolarisés à Le Port	3,00 €

NB : Hors commune les places sont attribuées en fonction de la disponibilité.

Recrutement des animateurs

Dans le cadre de la poursuite des Mercredis loisirs au titre de l'année 2024/2025 ainsi que pour l'encadrement d'autres activités périscolaires (exemple : pause méridienne, garderie), il est proposé de reconduire 20 postes non permanents à temps non complet sur la mission d'animateur.

Cette reconduction se fera par le biais du recrutement d'agents non titulaires de droit public sous contrat à durée déterminée sur la base de l'article 3 I (1°) de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité) pour une durée de 12 mois.

Les animateurs devront justifier de l'obtention du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou de diplômes équivalents.

Ces recrutements interviendront selon les modalités détaillées ci-dessous :

- Interventions des agents du lundi au vendredi pendant 36 semaines, soit 180 jours :
 - les mercredis : 36 semaines, soit 36 jours comprenant 6 heures par jour et par agent ;
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 4 jours x 36 semaines, soit 144 jours comprenant 2h par jour par agent pour les interventions sur la pause méridienne et 2h par jour par agent pour les interventions sur le temps de garderie.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider la reconduction des Mercredis loisirs selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- de valider le nombre, les modalités de recrutement et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2024/2025 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : détail des mercredis loisirs
- Annexe 2 : budget prévisionnel des mercredis loisirs.

ANNEXE 1 : DETAIL DES MERCREDIS

Descriptif de l'action	<p>Basé sur 4 parcours éducatifs, des actions socio-éducatives sont proposées tous les mercredis matins.</p> <p>EDUCATION AU SPORT : sports collectifs, individuels ex : foot, basket, handball, gym, vélo, escrime, judo,</p> <p>EDUCATION A LA CULTURE : théâtre, danse, chant, découverte des instruments de musique, activités conte et lecture. Rencontre avec les artistes et création d'art</p> <p>EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : Activité de développement durable, recyclage, jardinage, actions en lien avec la protection de l'environnement.</p> <p>PARCOURS NAUTIQUE : Initiation à la voile et au kayak.</p>
Date de démarrage et de fonctionnement	<p>19 août 2024 : ouverture des inscriptions aux activités</p> <p><u>Les mercredis hors vacances scolaires :</u></p> <p>Du 21 août 2024 au 2 juillet 2025.</p>
Public visé	<p>Les enfants âgés de 3 à 11 ans.</p> <p>Capacité d'accueil maximal : 400.</p>
Lieu	<p>Sur 4 groupes scolaires : Paule Legros, Françoise Dolto, Camille Macarty, Laurent Vergès</p>
Les partenaires	<p>Institutions : CAF de La Réunion, DRAJES, PMI.</p> <p>Association : OMS, Base Nautique des Mascareignes, Village Titan, Kabardock, Cercle d'Escrime de l'Ouest, Dojo portoïse, Association Somans, Les Petits Débrouillards, Médiathèque, service culturel.</p> <p>D'autres partenariats pourront être tissés durant l'année, si des opportunités se présentent.</p>
Ressources Humaines	<p>18 responsables de site (RDS) : pour l'ouverture des sites, l'accueil, l'appui à l'organisation au sein des écoles</p> <p>14 responsables de sites adjoints (RDSA) pour l'encadrement des activités</p> <p>4 responsables de sites adjoints (RDSA) pour assurer la direction et la gestion des mercredis loisirs</p> <p>20 intervenants garant de l'activité</p> <p>20 animateurs</p>

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL MERCEDES-LOISIRS

Exercice annuel Août 2024 à Juillet 2025

CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de Services	
Prestations de services	37 000	- Prestations de service CAF	13 800
		- Participation des familles	10 500
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
(Matériels pédagogiques)			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations		VILLE DE LE PORT	155 700
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		ETAT CITE EDUCATIVE	37 000
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels	180 000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	217 000	TOTAL DES PRODUITS	217 000
CONTRIBUTION VOLONTAIRES⁸			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et Prestations par la médiathèque		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	217 000	TOTAL	217 000

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_080
Objet :	RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.1 - Enseignement
Identifiant unique :	974-219740073-20240604-DL_2024_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à david.aipar@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240604-DL_2024_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2024-080.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	104.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 14. Reconduction mercredis loisirs 2024-2025.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	312.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 10h01min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 10h01min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 10h01min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 10h01min18s	Reçu par le MI le 2024-06-13